



République du Sénégal
Peuple – un But – une Foi

N°

MFPAA/SG/DFPT

Dakar, le

Ministère de la Formation Professionnelle
de l'Apprentissage et de l'Artisanat

Direction de la Formation Professionnelle
et Technique

Le Directeur

Objet : Invitation

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme SEN 028 relevant de la Direction de la Formation Professionnelle et Technique, il est prévu de mettre en place un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion susceptible d'apporter une cohérence d'ensemble dans le pilotage de l'appui à l'insertion socioprofessionnelle au profit des sortants du système de FPT.

Pour l'analyse des TDR relatives à l'évaluation des différentes expériences développées en matière de dispositifs d'appui à l'insertion, tous les membres du comité technique de suivi sont conviés à la réunion prévue **le vendredi 27 Juin 2014 à partir de 16 heures** à la Direction de la Formation Professionnelle et Technique du MFPAA.

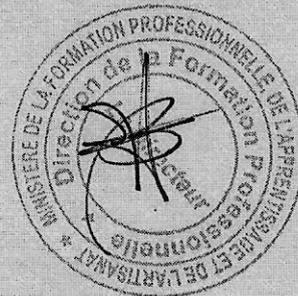
Le comité technique de suivi est composé de :

- 02 représentants de la DFPT ;
- 01 représentants de la DA ;
- 01 représentant de la DART ;
- 01 représentant de l'ONFP ;
- 01 représentant du FONDEF ;
- 01 représentant de l'ANAMO ;
- 01 Représentant de l'APDA.
- 01 représentant de l'ONUDI
- 01 représentant du BIT,
- 01 représentant du PNUD ; ✓
- 01 représentant du SNOP.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est vivement souhaitée.

Pièces jointes :

- TDR



Michel FAYE



République du Sénégal
Un Peuple – un But – une Foi

Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

Direction de la Formation Professionnelle

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D'EVALUATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS MIS EN PLACE DANS LE DOMAINE DE L'APPUI A L'INSERTION DES SORTANTS DES STRUCTURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Contexte

1.1. Contexte général

Les relations de coopération bilatérale entre la République du Sénégal et le Grand-duché de Luxembourg datent de la fin des années 1980. A partir des années 2000, cette coopération a pris de l'ampleur à travers l'adoption de Programme Indicatif de Coopération (PIC). En avril 2002, un accord instituant une Commission de partenariat entre les deux pays est signé et le premier PIC, couvrant la période 2002-2006, est adopté. Le deuxième PIC, signé en 2007 à Dakar, couvre la période comprise entre 2007 et 2011. Les enseignements tirés de l'exécution du PIC II ont permis de jeter les bases du troisième PIC, signé en octobre 2011 et couvrant la période 2012 - 2016.

Comme pour le PIC II, ce troisième Programme Indicatif de Coopération (PIC III 2012 – 2016) est aligné sur les priorités nationales notamment sur la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) et sur les politiques des secteurs de concentration du programme. La SNDES met l'accent sur la création de richesses, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations et la demande sociale. Elle prend aussi en charge des questions transversales telles que l'emploi, le genre, la protection sociale et le développement durable.

L'analyse des processus opérationnels et des résultats a conduit la Commission de Partenariat entre les deux Etats tenue en novembre 2010, à la conclusion que le PIC II a permis aux bénéficiaires des régions d'intervention (St Louis, Louga et Matam) de disposer d'une couverture en services sociaux de base en santé, en approvisionnement en eau et d'accéder à des formations professionnelles répondant à leurs besoins. La Commission a cependant considéré que l'amélioration du niveau de l'appropriation nationale pourrait imprimer une dynamique accélératrice dans l'atteinte des OMD. Dans cette optique et pour une mise en œuvre plus soutenue des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, il a été décidé d'opérer un double changement d'orientation dans le cadre du PIC III : l'adoption résolue de l'approche programme au détriment de l'approche projet, et un recours accru aux modalités d'exécution nationale. Ces deux nouvelles orientations ont fortement marqué la conception des nouvelles interventions.

Le PIC III s'inscrit dans la continuité du PIC II et poursuit l'objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en ciblant prioritairement :

(i) Le secteur de la santé de base et ambitionne de contribuer à la réduction significative du poids de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile dans les trois régions Nord du Sénégal (programme SEN/027),

(ii) Le secteur de l'enseignement technique et de la formation et de l'insertion professionnelle dans lequel il ambitionne de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'une dynamique maîtrisée d'insertion des jeunes formés en quête d'emploi dans les trois régions du Nord et les quatre régions du Centre (programme SEN/028),

(iii) Le secteur de la décentralisation et de l'éducation citoyenne, dans lequel il ambitionne de contribuer à renforcer la gouvernance sociale locale dans les trois régions du Nord du pays (programme SEN/029),

(iv) A ceci s'ajoute un programme d'appui à l'exécution nationale (SEN/030) qui comprend un volet d'appui à la mise en place de modalités d'exécution plus alignées sur les dispositifs nationaux et un volet de renforcement institutionnel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Pour favoriser une plus grande appropriation et un meilleur alignement, le PIC III met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la bonne utilisation des ressources et la bonne gouvernance.

Une autre innovation du PIC III est l'ouverture à la coopération déléguée conformément aux recommandations de l'OCDE. Ainsi, les interventions de la Belgique dans le secteur de la formation professionnelle et technique (FPT) ont été confiées au Luxembourg, de sorte que la zone de concentration opérationnelle du programme (ZCO) s'est élargie aux régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kafrine. en plus des régions de Louga, Matam et Saint-Louis couvertes dans le PIC II.

Pour chacun des quatre programmes du PIC III, des actions spécifiques ont été définies pour prendre en compte effectivement les thématiques transversales que sont le genre, l'environnement et la gouvernance.

Aux interventions bilatérales du PIC, s'ajoutent celles multilatérales mises en œuvre par les agences du Système des Nations unies (PNUD, BIT, ONUDI pour le secteur de l'EFTP).

1.2. Contexte spécifique

Les assises nationales de l'EFTP, tenues en 2001, ont jeté les bases de la réforme en profondeur du système de formation professionnelle et technique dont le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 2001 – 2011) a été le cadre d'opérationnalisation. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF, d'importantes avancées ont été réalisées dans les domaines de (i) l'accroissement de l'offre de formation, (ii) l'adéquation des profils des formés aux besoins du marché du travail et, (iii) l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle et technique.

Le programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de la FPT (SEN/024, composante du PIC II), a contribué de manière significative et structurante à l'atteinte de ces résultats.

Pour approfondir et consolider les acquis du PDEF arrivé à terme en 2011, le Gouvernement du Sénégal a formulé une nouvelle Lettre de Politique générale pour le Secteur de l'Education et la Formation, couvrant la période 2012-2025 dont le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET) constitue le cadre d'opérationnalisation.

L'harmonisation des interventions et l'alignement de l'assistance au développement fournie par les partenaires techniques et financiers (PTF) sur les priorités nationales constituent un des principes généraux d'intervention du PAQUET. A ce titre, l'utilisation des procédures et compétences nationales, modalité dominante de l'exécution du PAQUET, est en phase avec les options retenues dans le PIC III.

A travers le PAQUET, l'Etat du Sénégal compte faire de la formation professionnelle et technique un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la création de richesses. Pour ce faire, les orientations suivantes ont été retenues :

- ✓ promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi ;
- ✓ intégrer l'apprentissage dans le système de formation professionnelle et technique ;
- ✓ développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public /privé ;
- ✓ appuyer l'insertion des sortants du système de formation professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAQUET, le gouvernement du Sénégal bénéficie du soutien du Grand-duché de Luxembourg à travers le programme de coopération bilatérale PIC III (2012-2016), et plus spécifiquement par le biais de sa composante SEN/028 «Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion professionnelle».

Ainsi, le programme SEN/028 s'aligne totalement sur la stratégie du ministère en charge de la Formation professionnelle et technique (FPT) et poursuit l'objectif spécifique de contribuer au développement d'une formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible aux filles et aux garçons et répondant aux besoins du développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif, le programme SEN/028 met l'accent sur :

- l'amélioration du pilotage et de la gouvernance de la FPT
- l'amélioration de la qualité de la FPT avec notamment la réforme des curricula selon l'APC et l'implantation des programmes ;
- la consolidation et l'extension de l'apprentissage rénové en vue d'une couverture nationale permettant l'accès des jeunes du milieu rural et des zones défavorisées ;

- l'accroissement de l'accès à la FPT à travers la mise en place de dispositifs innovants de formation et des projets de construction et de réhabilitation de structures de formation ;
- L'amélioration de l'efficacité externe à travers le renforcement des activités d'accompagnement des jeunes sortants sur le chemin de l'insertion professionnelle, la mise en œuvre de projets de formation-insertion.

Le développement d'une offre de formation professionnelle diversifiée et de qualité, en réponse aux besoins socio-économiques de chaque région et l'insertion durable des sortants du système dans le marché de l'emploi mis en exergue dans le programme SEN/028, s'inscrivent dans la continuité des options du programme SEN 024.

Aussi, comme le PICII, le PICIII, met un accent particulier sur l'insertion socioprofessionnelle, volet conçu et mis en œuvre en partenariat avec les agences onusiennes (BIT, PNUD, ONUDI).

En effet, plusieurs avancées majeures ont été réalisées dans le cadre du PICII en termes d'institutionnalisation et de renforcement de capacités des cellules d'insertion pour les rendre entièrement opérationnelles, mais aussi d'accompagnement des apprenants des structures de FPT dans la conception et l'exécution de leurs projets d'insertion socioprofessionnelle

Cependant, la problématique de l'insertion est vécue diversement par les acteurs et intervenants dans la ZCO et, malgré leur pertinence, les actions entreprises souffrent d'un déficit de coordination et de cohérence.

Pour pallier ces insuffisances, le MFPAA compte, en concert avec les agences du système des nations unies, mettre en place un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion susceptible d'apporter une cohérence d'ensemble dans le pilotage de l'appui à l'insertion socioprofessionnelle au profit des sortis du système de FPT.

A cet effet, il est prévu la mobilisation d'un bureau d'études pour évaluer les différentes expériences développées en matière de dispositifs d'appui à l'insertion aussi bien par le Ministère en partenariat avec les PTF que par d'autres acteurs comme les ONG et associations.

Cette évaluation vise à déterminer, autant que possible, la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des différentes expériences d'appui à l'insertion développées par les projets ou programmes.

Aussi, l'évaluation appréciera-elle le niveau des réalisations atteintes par les projets et programmes par rapport à leurs objectifs. Cette appréciation portera également sur la pertinence des objectifs, l'efficacité des stratégies et activités réalisées, les aspects méthodologiques et institutionnels. L'évaluation identifiera aussi les facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des objectifs. Consécutivement aux constatations faites et aux leçons apprises, elle formulera des recommandations et suggestions pour l'avenir.

Cette étude d'ampleur nationale devra, par ailleurs, aboutir à la proposition d'un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion, définir ses modalités de mise en œuvre et proposer un plan d'expérimentation de ce dispositif dans la ZCO.

A travers la mise en place de ce dispositif qui devient le cadre de référence en matière d'appui à l'insertion professionnelle des sortants du système de FPT, le MFPAA compte désormais assurer son leadership dans le domaine de l'appui à l'insertion professionnelle des sortants des établissements de formation professionnelle.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité externe du système de FPT par la mise en place d'un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion des sortants des structures de formation professionnelle et technique.

2.2. Objectifs spécifiques

- Evaluer les différentes expériences d'appui à l'insertion au Sénégal à travers les projets et programmes et, à partir des leçons apprises en retenir les bonnes pratiques ;
- Evaluer les expériences d'appui à l'insertion initiées par les ONG et associations et, à partir des leçons apprises en retenir les bonnes pratiques ;
- Proposer un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion ;

- Définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et un plan d'expérimentation dans la ZCO.

3. Résultats attendus

- Leçons apprises les différentes expériences d'appui à l'insertion au Sénégal à travers les projets et programmes sont tirées et les bonnes pratiques proposées ;
- Leçons apprises les différentes expériences d'appui à l'insertion au Sénégal initiées par les ONG et associations sont tirées et les bonnes pratiques proposées ;
- Un dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion est proposé ;
- Les modalités de mise en œuvre du dispositif sont définies ;
- Un plan d'expérimentation du dispositif dans la ZCO est proposé.

4. Méthodologie

La méthodologie comportera plusieurs étapes :

- **une étape consultative et informative (niveaux central et local)**

La première étape sera consacrée à établir des contacts avec les acteurs impliqués dans l'appui à l'insertion des formés de la FPT (DFPT, DART, ONFP, FONDEF, ONUDI, BIT, PNUD, ANAMO, APDA, projets, ONG, associations....) afin de prendre connaissance de toute la documentation de base disponible et de recueillir des informations directement ou indirectement liées aux objectifs et résultats de la présente mission

Dans cette phase, le consultant devra mettre en place une bonne stratégie de communication pour mobiliser les différentes parties prenantes en vue de recueillir leurs avis et propositions à travers une démarche participative, autour de la définition du « Profil » du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion.

- **Une étape d'évaluation**

Dans cette étape la méthodologie devra intégrer les éléments ci-après :

- revue documentaire ;
- interviews ;
- visites de terrain ;
- questionnaires et enquêtes aux partenaires/bénéficiaires des projets ou programmes ;
- méthodes participatives de collecte et d'analyse de données ;
- ateliers de restitution et discussions sur les constatations et les recommandations de la mission.

Concernant la revue de la documentation, les documents les plus pertinents comprennent :

- Documents des Projets et programmes ;
- Programmes d'activités, budgets et bilans de réalisations ;
- Rapports des réunions de Comités techniques et/ou de Pilotage des Projets et programmes ;
- Rapports d'études et d'audits des projets et programmes ;
- Documents de politiques de l'éducation et de la formation (PAQUET; LPG EF; Projet de loi d'orientation de la FPT)
- Autres rapports et publications des ONG, associations, projets et/ou programmes.

Les copies en papier des documents sélectionnés, qui ne sont pas disponibles en version électronique, seront mises à la disposition du consultant avant les visites de terrain.

Le consultant visitera tous les lieux d'implantation de projets d'appui à l'insertion des formés expérimentés dans la ZCO et hors ZCO

Le consultant conduira des interviews avec :

- le personnel des Projets et programmes (Coordonnateurs et équipes du Projet ou programme) ;
- des représentants de la Direction de la Formation professionnelle et Technique ;
- des représentants des organisations patronales (CNP, CNES, MDES, UNACOIS...) ;
- des chefs d'entreprises ;
- des représentants des services déconcentrés pertinents pour la mission ; ;
- des représentants des autorités locales et administratives et autres parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans les projets et programmes ;
- éventuellement des acteurs de la sous-région par des entretiens à distance (par téléphone, courriel, lettre, ...) portant sur les politiques et pratiques d'appui à l'insertion

Durant cette étape, le consultant devra aborder les questions suivantes :

- Evaluation du niveau de réalisation de l'objectif général des projets et programmes, des objectifs spécifiques et des résultats attendus des projets et programmes ;
- Evaluation des activités des projets et programmes : leur pertinence, cohérence, planification, design, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et degré de résultats ;
- Evaluation du cadre institutionnel et du processus de gestion des projets et programmes : pertinence, effectivité, problèmes rencontrés, modifications apportées (s'il y'en a eu) et modifications nécessaires à l'avenir (si appropriés) ;
- Examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents ;
- Evaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre, et des solutions adoptés (si des solutions ont été identifiées et/ou adoptées) ;
- Examen et évaluation du degré auquel les impacts du projet ou programme ont touché les bénéficiaires visés ;
- Evaluation de la durabilité des résultats et des bénéfices des projets ou programmes au-delà de l'achèvement de celui-ci ;
- Description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l'attention afin d'améliorer les perspectives de durabilité des résultats des projets ou programmes et les possibilités de réplique des approches ;
- Examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation des projets ou programmes ;
- Description des principaux enseignements tirés en termes d'activités, méthodologies, mise en œuvre, institutions et autres.

- **une phase de conception**

Il s'agira au cours de cette phase de conception d'associer les bénéficiaires potentiels, afin qu'ils adhèrent au principe et effets du dispositif, avec pour objectif d'assurer une parfaite appropriation et une bonne maîtrise d'un outil adapté à leurs propres besoins. Afin de garantir une implication forte des membres de la communauté en mesure d'accompagner l'élaboration et la réflexion sur le dispositif harmonisé d'appui à l'insertion, le consultant devra travailler sur le terrain avec les différents acteurs régionaux (IA, établissements de formation, chambres consulaires, organisations professionnelles d'artisans et de producteurs, collectivités locales, entreprises privées, établissements de FPT) à la construction d'une panoplie de mesures et d'outils susceptibles de garantir la pérennité du dispositif.

Le consultant sera responsable de l'animation et de la facilitation du processus continu de conception du dispositif avec le Comité Technique de suivi. Sa mission comprendra les points suivants :

- assurer, tout au long du processus de conception, la participation coordonnée et concertée d'un large éventail d'acteurs et d'institutions aux niveaux national et local (organisation de réunions, préparation de documents techniques, etc.) ;
- coordonner la réalisation des discussions et analyses nécessaires pour définir le Profil du dispositif harmonisé d'appui à l'insertion ;
- concevoir les instruments juridiques et les outils, du dispositif et de la stratégie de suivi de ses actions ;
- s'assurer de la communication effective entre tous les acteurs concernés: MFPA, collectivités locales, chambres consulaires, secteur privé, établissements de formation, bénéficiaires et autres partenaires, etc. ;

- **une phase de restitution/validation**

A travers des réunions plénières et/ou des échanges par mail, des séances de restitution / validation seront organisées avec le comité technique de suivi. Cette phase sera transversale à toute l'étude parce que le consultant devra à plusieurs reprises restituer ses productions au comité technique de suivi.

5. Tâches du consultant

Le consultant aura à mener les tâches suivantes :

- Prendre contact avec la DFPT pour une meilleure compréhension des termes de références de la mission ;
- Proposer une méthodologie et des outils d'évaluation ainsi qu'un agenda indiquant les différentes phases de la mission ;
- Conduire la mission de réalisation d'un inventaire des dispositifs d'appui à l'insertion ayant été (ou étant encore) mis en place,
- évaluer les dispositifs d'appui à l'insertion ayant été (ou étant encore) mis en place,
- Produire un rapport de la mission d'évaluation ;
- Etudier le contexte institutionnel de tutelle, les capacités des structures et la prise en compte de la dimension genre

- Proposer un dispositif d'appui à l'insertion de type harmonisé à vocation nationale:
 - élaborer le schéma directeur et proposer un dispositif de pilotage et de gestion d'un dispositif type harmonisé d'appui à l'insertion;
 - définir le rôle des acteurs et des partenaires du dispositif (Ministères, collectivités locales, organisations professionnelles, ONG, partenaires techniques et financiers, ...);

6. Livrables

A l'issue du processus d'évaluation, de proposition d'un dispositif harmonisé d'appui à l'insertion et de définition des modalités de son expérimentation au niveau de la ZCO, le consultant devra produire les livrables suivants :

- Un rapport d'évaluation des expériences de projets ou programmes d'appui à l'insertion menées au Sénégal ;
- le document de dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion ;
- le document traitant des modalités d'expérimentation de ce dispositif au niveau de la ZCO ;
- les rapports contractuels.

7. Profil du Consultant

L'étude sera réalisée par un bureau d'études légalement constitué, implanté au Sénégal et disposant d'une solide expérience de la gestion de systèmes de formation professionnelle et technique en général et de dispositifs d'appui à l'insertion en particulier.

Le bureau d'études doit pouvoir justifier de références attestant une connaissance diversifiée des politiques et stratégies d'appui aux systèmes éducatifs des pays en développement et une bonne connaissance des enjeux et mécanismes de prise en charge de l'insertion de formés

Il devra mobiliser pour l'occasion une équipe pluridisciplinaire constituées d'au moins :

- Un consultants sénior (Chef de mission) spécialiste en sciences de l'éducation ou en ingénierie des systèmes de FPT, justifiant au minimum d'une expérience de dix années dans son domaine ;
- D'un assistant spécialisé en gestion de dispositifs d'insertion socioprofessionnelle justifiant au minimum d'une expérience de cinq années dans son domaine ;
- D'un assistant spécialisé en économie, planification et statistique justifiant au minimum d'une expérience de cinq années dans son domaine.

Le Chef de mission devra être titulaire d'un diplôme de Master II ou équivalent dans l'un des domaines précités et avoir réalisé plusieurs missions similaires. Les assistants devront tous les deux, être au moins titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 dans leurs domaines de compétence.

Le bureau d'études devra disposer d'une capacité suffisante sur le plan institutionnel, d'un personnel compétent et s'engager à mettre en place les moyens logistiques nécessaires pour réaliser la mission dans les délais impartis.

Les Consultants (bureau d'études) intéressés devront justifier de :

- connaissances et expériences prouvées dans leur domaine (avoir conduit au moins trois missions similaires) ;
- références attestant une connaissance et une bonne maîtrise de la politique de la FPT et des dispositifs d'appui à l'insertion. Ils devront pouvoir appuyer leur intervention sur leur grande familiarité avec les notions et concepts relevant de la formation professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle (compétence, efficacité externe, entrepreneuriat, etc.) ;
- une expérience significative en matière d'analyse et de formulation des stratégies de formation professionnelle et d'insertion illustrée par une production théorique appropriée ;
- une expertise avérée dans le domaine de la gestion de projets de FPT ;
- une connaissance du sous-secteur de la FPT ;
- connaissances et expériences prouvées dans le domaine du suivi-évaluation de projets et programmes ;
- une solide expérience de terrain dans la collecte et l'analyse de données statistiques ;
- expériences et une grande capacité d'organisation et d'animation participative d'ateliers de production et d'utilisation d'outils et techniques en évaluation ;
- une grande capacité d'expression orale et écrite en français.
- une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels Word, Excel, Power point).

8. Déroulement de la mission

8.1. Condition générale

Un comité technique de suivi chargé du pilotage de la mission aura la responsabilité d'orienter, de catalyser et de promouvoir activement la finalisation des éléments requis pour créer le dispositif harmonisé

d'appui à l'insertion. Les membres du comité technique de suivi devront être prêts à consacrer du temps aux réunions dudit Comité. Le Comité technique de suivi se réunira à chaque fois que de besoin pour discuter et valider les orientations et documents techniques préparés par le consultant sous la supervision technique de la DFPT.

Le comité technique de suivi est composé comme suit :

01 représentants de la DA ;
02 représentants de la DFPT ;
01 représentant de la DART ;
01 représentant de l'ONFP ;
01 représentant du FONDEF ;
01 représentant de l'ANAMO ;
01 Représentant de l'APDA.
01 représentant de l'ONUDI
01 représentant du BIT,
01 représentant du PNUD ;
01 représentant du SNOP

Le comité technique de suivi présidé par le DFPT est chargé du suivi de la mission du consultant. Il a entre autres pour missions :

- d'affiner et de valider sur le plan technique les termes de référence et tout autre document produit dans le cadre de la mission ;
- d'organiser et de faciliter les réunions de travail avec le consultant en préparant l'agenda et tout document technique nécessaire pour ces réunions y compris les modalités opérationnelles de fonctionnement dudit Comité ;
- appuyer l'organisation des réunions de concertation et de production prévues dans le processus d'élaboration.

Avant le démarrage de la mission, une réunion, objet d'un procès-verbal, sera tenue avec le comité technique de suivi afin de préciser et valider les modalités de prestations du/des consultants.

A cette occasion, le consultant soumettra, pour validation, au comité technique de suivi, une note méthodologique relative au déroulement de la mission et un plan de travail pour toute la durée de la mission.

8.2. Calendrier et durée de l'étude

La mission se déroulera à Dakar et dans les lieux d'implantation des projets et programmes d'appui à l'insertion socioprofessionnelle.

Le volume maximum des prestations est fixé à **20 hommes/jours** pour le consultant sénior, **30 hommes/jour** pour les consultants assistants, pour une durée totale de **65 jours calendaires**, toutes activités confondues, le dépôt du rapport final de l'évaluation des expériences, le document du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion et ses modalités d'expérimentation dans la ZCO, inclus.

La durée effective du travail est subdivisée en trois phases :

- **Phase 1 : L'évaluation des expériences d'appui à l'insertion**, à raison de **08 hommes/jours** pour le consultant sénior et **24 hommes/jour** pour les 02 consultants assistants, pour une durée totale ne dépassant pas **35-jours calendaires**, toutes activités confondues, le dépôt du rapport d'étape et du rapport provisoire de l'évaluation inclus.
- **Phase 2 : Le dépôt du rapport d'étape, l'animation de l'atelier de restitution finale de l'évaluation à raison de 1 homme/jour et l'élaboration du rapport final à raison de 1 homme/jour** pour le consultant sénior, pour une durée totale ne dépassant pas **10 jours calendaires**, toutes activités confondues, le dépôt du rapport final inclus.
- **Phase 3 : L'élaboration du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion et l'animation des ateliers de restitution et de validation à raison de 10 hommes/jour et 06 hommes/jours respectivement pour les consultants juniors et pour le consultant sénior**, pour une durée totale ne dépassant pas **20 jours calendaires**, toutes activités confondues, le dépôt du rapport final inclus.

La mission démarrera dès la signature du contrat.

9. Rapportage

9.1. Durant la première phase, le consultant devra présenter un **rapport d'étape, en format papier et électronique**, au comité technique chargé du suivi de la mission, 25 jours après le démarrage de la mission.

Le comité technique enverra ses commentaires sur ce rapport d'étape dans les sept (07) jours suivant sa réception.

9.2. Durant la deuxième phase, le consultant devra déposer, un **rapport provisoire** 35 jours calendaires après le démarrage de la mission.

Un atelier de restitution finale sera organisé, 05 jours après le dépôt du rapport provisoire. Sur la base de la prise en compte des remarques des participants et du comité technique, un rapport final sera déposé cinq (05) jours après l'atelier de restitution finale.

9.3. Durant la troisième phase, le consultant devra présenter la **version provisoire du document du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion** et ses modalités d'expérimentation au comité technique 50 jours au plus tard après le démarrage de la mission.

Le comité technique enverra ses commentaires sur la version provisoire **du document du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion** dans les sept (07) jours suivant sa réception.

Un atelier de validation sera organisé, 10 jours après le dépôt de la version provisoire **du document du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion**. Sur la base de la prise en compte des remarques des participants et du comité technique, la version finale **du document du dispositif national harmonisé d'appui à l'insertion** sera déposée huit (08) jours après l'atelier de validation finale.

Les rapports devront contenir :

- Un résumé des objectifs et des résultats de la mission ;
- Une analyse technique détaillée des activités réalisées ;
- Un descriptif des projets présentés sous forme de monographies ;
- Une synthèse critique présentant les principaux enseignements à tirer de ces expériences ;
- Des recommandations tirant parti des constats ci-dessus permettant de donner un avis sur le bénéfice que la DFPT pourrait tirer de ces expériences dans la formulation et la mise en œuvre de dispositifs appropriés d'appui à l'insertion ;
- Les documents, notes, manuels, fichiers, etc. élaborés par le consultant lors de la mission ;
- Un agenda de la mission avec la liste des personnes rencontrées.

Tous les rapports seront remis à la DFPT à raison de six (6) exemplaires en version papier et un autre en version électronique gravée sur CD. Deux copies du rapport final seront transmises à Lux-Development, à l'attention de Monsieur le Coordinateur national du Programme SEN0/28.

Les rapports et les éventuelles annexes techniques seront rédigés en langue française, format « Arial 10 » sur papier A4.

Seule la réception de la version papier par la DFPT fait foi en matière de respect des délais contractuels

10. Documents à consulter (liste non exhaustive)

- TDR experts ;
- Le document de la Stratégie de Développement Economique et Sociale (SNDES) ;
- Document de politique sectorielle de l'éducation ;
- Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET) ;
- Document de politique sectorielle de l'ETFP
- Le Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
- Les documents des projets en cours et leurs rapports d'activités ;
- Le cahier des charges de cellules d'insertion
- ... Les documents des projets déjà réalisés et leurs rapports d'activités ;

11. Glossaire